

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie de la Commune de HUNSPACH,
sous la présidence de Mme Sylvie HEIBY, Adjointe au Maire

Présents :

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Sabine BILLMANN, Anne GUTH, Joé JUNCKER, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Stéphanie MERCK, Jean-Marc MULLER, Frédéric NEUHARDT, Marc WENGER

Absents excusés :

Léa ANSTAETT, donne pouvoir à Bertrand WAHL
Perrine FABACHER, donne pouvoir à Sylvie HEIBY
Muriel MOTZ, excusée

Secrétaire de séance : Frédéric NEUHARDT

Date de convocation : 21 mai 2025

&&&&&

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 AVRIL 2025

Le compte-rendu du 29 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2° ECOLE – CREATION RPI HUNSPACH INGOLSHEIM

Le maire rappelle, que les réunions de concertation amènent à la création d'un regroupement pédagogique intercommunal avec la Commune d'Ingolsheim. Le maire présente la convention définissant les conditions financières, matérielles et d'accueil des élèves sur chaque commune. Une commission intercommunale sera mise en place. Le conseil municipal nomme 3 conseillers municipaux qui participeront aux réunions annuelles, à savoir Anne GUTH, Perrine FABACHER et Sylvie HEIBY. La répartition des classes pour la rentrée 2025/2026 se fera comme suit : Petite section/Moyenne section : Ingolsheim – Grande section/CP : Hunspach – CE1/CE2 : Hunspach et CM1-CM2 : Ingolsheim. Chaque commune réservera 55 euros/élève dans son budget communal pour le matériel pédagogique. L'association des parents d'élèves de Hunspach redéfinira ses statuts afin de créer une nouvelle association regroupant les deux communes. Le coût du transport scolaire méridien relèvera des communes à compter de 2025. Les transports matin et soir relèveront du Conseil Régional. Chaque commune mettra à disposition son ATSEM pour l'accompagnement dans le transport entre les communes. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention entre les communes et adopte la création d'un regroupement pédagogique intercommunal.

3° CANTINE - PERISCOLAIRE

Le maire rappelle qu'avec la répartition des classes à Hunspach, les classes de Grande section/CP et CE1/CE2 seront installées à l'école primaire afin que chaque professeur ne soit pas seul dans son école. Les locaux actuels de l'école maternelle seront dédiés à la cantine et au périscolaire, ce qui permettra d'accueillir l'ensemble des élèves du RPI pris en charge par le périscolaire. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle organisation et répartition des locaux.

4° MAISON HEIMLICH

Le maire rappelle que dans le projet de rénovation de la maison HEIMLICH et création d'un béguinage dans le jardin actuel, il y'a aura deux maîtres d'ouvrages. La Commune pour le bâtiment ancien, création 3 gîtes ruraux, création d'un café de Pays, création d'une salle partagée et de locaux et l'AEDE pour la création d'un béguinage, avec des logements neufs. Projet AEDE, 14 logements neufs sur la partie jardin. Le maire présente l'estimation des travaux et le plan de financement des deux maîtres d'ouvrages. Le dépôt du dossier de subvention est fixé au 27 juin

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MAI 2025

2025 pour la Région Grand Est et en septembre 2025 pour la CEA (niveau APD). Les études nécessaires au dépôt du dossier s'élèvent à 12 000 euros. Le coût de l'APD va être communiqué par l'architecte K&+. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à réaliser les études du projet global, à vendre la partie jardin à l'AEDE et à réaliser le programme communal.

5° CIMETIERE

Le maire rappelle la réunion de la commission cimetière qui s'est réunie le 15 mai 2025 et projette le projet de création d'un jardin du souvenir et l'installation de cavurnes. Après analyse des différentes offres, l'aménagement sera réalisé par l'entreprise HEIBY. Le conseil municipal approuve le projet et charge le maire de passer la commande.

6° DROIT DE PLACE - COIFFEUR

Le maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, il avait été fixé à 18 € / jour de présence le droit de place pour le coiffeur « Hair Truck », stationnant sur la place de la mairie. La fréquence des jours de présence, et la plage horaire ayant diminué, il a été demandé de réviser le montant du droit de place. Après discussion, le conseil municipal fixe le montant du droit de place à 20 € / mois à compter de l'année 2025.

7° SUBVENTION ANNUELLE ENTRETIEN TERRAINS DE FOOTBALL - ASH

Le Maire, informe le Conseil de la demande de subvention de l'Association Sportive de Hunspach pour l'entretien des terrains de football de la commune. Le Conseil Municipal, après délibération, décide de prendre en charge 50 % de la facture concernant l'entretien des terrains de football en 2024, avec un maximum de 2 000 €, de verser cette somme à l'Association Sportive de Hunspach, sur présentation de la facture acquittée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30

WAHL Bertrand	Maire	
HEIBY Sylvie	Adjoint au Maire	Donne pouvoir à Bertrand WAHL
GIROLT Joël	Adjoint au Maire	
ANSTAETT Léa	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Bertrand WAHL
BILLMANN Sabine	Conseillère Municipale	
FABACHER Perrine	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Anne GUTH
GUTH Anne	Conseillère Municipal	
JUNCKER Joé	Conseiller Municipal	
JUNCKER Marc	Conseiller Municipal	
LAUTERBACH Romain	Conseiller Municipal	
MERCK Stéphanie	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Sabine BILLMANN
MOTZ Muriel	Conseillère Municipale	
MULLER Jean Marc	Conseiller Municipal	
NEUHARDT Frédéric	Conseiller Municipal	
WENGER Marc	Conseiller Municipal	